



Conseil Syndical

Séance du
15 octobre 2004 à 19h

Compte rendu

Monsieur Baeumler introduit la séance en saluant les personnes présentes et en indiquant que la phase de discussion pour le Contrat de Pays est engagée. A cet effet, une rencontre avec Me Mariette Sieffert, Vice Présidente du Conseil Régional a eu lieu cette après midi. Il détaillera ce point un peu plus tard.

Point 1 – Adoption du compte rendu de la séance du 17 mai 2004 et désignation du secrétaire de séance

Monsieur Baeumler soumet le compte rendu de la séance du 17 mai à l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Baeumler propose ensuite de nommer Mme Lévêque comme secrétaire de séance.

Mme Lévêque est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Point 2 – Contrat de Pays

Monsieur Baeumler revient sur les négociations en cours avec les partenaires financiers du Contrat de Pays. Il invite Me Lévêque à présenter très rapidement et de manière synthétique les fiches constituant le contrat de pays, toujours au stade de projet tant que les partenaires ne se seront pas prononcés.

Me Lévêque reprend les fiches introductives à chaque axe stratégique.

Monsieur Baeumler précise qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur ce document, tant que les enveloppes financières n'ont pas été indiquées par l'Etat et la région notamment, et le Conseil Général également. Il reviendra devant le Conseil Syndical avant le 31 décembre 2004, date butoir pour la signature des contrats de pays par l'Etat

La rencontre avec la Région de ce jour laisse entrevoir une enveloppe financière significative mais encore non quantifiée.

Monsieur André Manigold a listé 36 actions dans le projet de programme d'actions, dont 6 actions en faveur du tourisme. Il s'interroge sur l'incidence financière de ce programme sur le Pays et sur les Communautés de Communes. De plus, il a relevé de nombreuses études. Seront-elles suivies d'effet ? Il demande à rester vigilant.

Monsieur Baeumler le rassure quant à la volonté du Syndicat de veiller à ce que la part restante à la charge des communautés de communes soit la plus faible possible. Par ailleurs, l'idée directrice est de mobiliser jusqu'à 80% d'aide sur les actions envisagées, à chaque fois que cela est possible, et comme c'est déjà le cas pour la plupart des actions entreprises. Le Syndicat a la volonté de s'inscrire dans les actions et opérations déjà programmées dans les intercommunalités, surtout pour les opérations d'investissements, les équipements qui ont été proposés par chaque intercommunalité. Le principe est d'apporter un complément financier pour les projets déjà actés, comme par exemple pour la Communauté de Communes du Pays de Thann, le projet de la ZAID. ou du pôle de formation, la médiathèque et le secteur de la gare de Wesserling pour la Communauté de Communes de Saint Amarin, le parc des Rives de la Thur et le pôle patrimoine pour la Communauté de Communes de Cernay ou encore la zone d'activités de Burnhaupt et la MARPA pour la Communauté de Communes de la Doller.

Il précise aussi que toutes les opérations ne seront pas nécessairement retenues. Il faudra fixer ensemble les opérations que l'on souhaite garder. Nous menons déjà des réflexions importantes comme le PLH, le train de la Doller, la définition d'une stratégie de développement touristique.

Monsieur Omeyer ajoute que le contrat couvre la période 2004-2005-2006. En outre, après la signature du contrat, il y aura toujours la possibilité de négocier des compléments financiers, selon les projets.

Le Pays constitue une valeur ajoutée pour les intercommunalités, en particulier pour les projets déjà en route. Seuls les territoires de Thur Doller et de Bruche Mossig Piémont sont prêts à ce degré-là.

Il rajoute aussi qu'en principe le programme d'action du Pays devrait être arrêté trois mois avant la fin de l'année en cours ; cette année, cette condition sera difficile à respecter devant l'incertitude des opérations constituant le futur contrat de pays.

Monsieur Francis Louis rappelle qu'en matière de Nouvelles Technologies, il y a encore de nombreuses zones d'ombres sur le territoire, qu'il convient de ne pas oublier.

Monsieur Jean Paul Omeyer indique que la Région se penche sur cette question. Il précise également que les technologies de développement se développent rapidement, en citant l'exemple d'une commune qui s'est récemment équipée en technologie hertzienne pour pallier son manque de desserte en haut débit.

Monsieur Roger Gaugler indique aussi que les Nouvelles Technologies comme outil de développement de notre territoire, figurent dans l'axe 2 du projet de contrat.

Monsieur François Tacquard rappelle que le secteur de Saint Amarin est le seul qui ne figure pas dans le schéma proposé par le Conseil Régional.

Monsieur Michel Habib précise que le Conseil Général y travaille aussi, en complément de la politique régionale. Il tâchera de compenser les lacunes de la stratégie régionale.

Monsieur José Schruoffeneger déplore l'oubli d'un secteur comme celui de Saint Amarin.

Monsieur François Tacquard indique que chaque Communauté de Communes a ciblé deux opérations parmi les plus lourdes pour les valoriser au sein de la stratégie du Pays. Cependant, l'entretien avec Me Sieffert a montré qu'il faut encore les pousser davantage, certaines pouvant ne pas être retenues dans ce cadre.

Monsieur José Schruoffeneger évoque le projet de médiathèque dans le secteur de Saint Amarin, qui sera en réseau avec celles de Thann et de Cernay. Si cette action devait ne pas avoir de soutien dans le contrat de pays, il faudra se rapprocher du Conseil Général.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler précise que les informations financières seront plus précises après le 19 novembre, date où la Région Alsace arrêtera ses choix dans le cadre de la Commission Permanente.

Point 3 – Point sur les activités des Commissions de travail du Syndicat Mixte- Information sur les travaux et projets des commissions

Monsieur Baeumler propose de faire le point sur les travaux des commissions du Syndicat Mixte.

Commission Tourisme :

Elaboration d'une stratégie touristique

Monsieur François Tacquard informe le Conseil du lancement d'un travail de définition d'une stratégie touristique à l'échelle du Pays. Ce travail a fait l'objet d'une consultation, qui est détaillée dans le projet de délibération joint au dossier de séance. Après auditions, le jury a porté son choix sur le cabinet Planeth consultants. Bien que leur offre soit la plus onéreuse, c'est le prestataire ayant la forte capacité d'expertise, le plus compétent en regard de notre demande. Les premières conclusions de ce travail sont prévues pour mi-novembre.

Monsieur Omeyer précise que cette action était inscrite dans le budget primitif 2004.

Le Conseil valide, à l'unanimité, le projet de délibération et retient l'offre de services de Planeth Consultants.

Commission Economie

Concours Entreprendre en Thur Doller

Monsieur Michel Habib indique que le jury du concours « entreprendre en Thur Doller, de l'idée à l'action » s'est réuni cet après midi. Après l'examen des différents dossiers, au nombre de 9, et souvent de qualité, le jury a décidé d'attribuer trois prix : un prix récompensant un projet de particulier, un autre récompensant un projet d'une entreprise et un dernier intitulé prix spécial du jury. Chacun de ces prix sera doté de 2 000 €. Cette action entre dans la ligne budgétaire « actions dans le domaine de l'économie » du BP 2004.

Recrutement d'un responsable du développement économique

Pour mettre en œuvre sa politique dans le domaine de l'économie, le Pays a souhaité se doter d'un responsable de développement économique. Ce poste, dont la création a été décidée lors du dernier conseil, est soutenu par la Région Alsace, à hauteur de 100% la première année, soit un montant de 42 000 euros pour la rémunération du poste et 2 000 euros pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Cette décision a enfin été prise en Commission Permanente début septembre 2004. A cet effet, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil Régional.

Monsieur Habib précise que le recrutement est en cours, une quarantaine de candidatures ont été réceptionnées, des entretiens sont prévus début novembre 2004.

Monsieur Baeumler rappelle que cette demande est maintenant en cours depuis presque un an. Le contrat de pays est la rencontre de deux volontés qui se sont enfin rencontrées !. La Région Alsace a aussi engagé sa propre réflexion sur le développement économique.

Monsieur André Manigold s'interroge sur les risques de doublons avec notamment le directeur de l'Embarcadère.

Monsieur Michel Habib le rassure, en précisant que cette question a été maintes fois posée et reposée, les rôles étant distincts. La mise en place d'un poste au sein du Pays a pour vocation d'étendre la compétence économie pour assurer un rôle certain au niveau du Pays. Le recrutement au niveau du Pays va servir l'ensemble des intercommunalités, alors que l'embarcadère est un outil de la Communauté de Communes du Pays de Thann. Certes cet outil (et son directeur) remplissait jusqu'à présent des missions qui allaient au-delà du champ de la CCPT, il fallait bien que quelqu'un remplisse ces missions. Dorénavant, il sera recentré sur ses missions d'origine, il reprendra sa place au sein de notre communauté de communes.

En outre, ce poste est ouvert de manière expérimentale pour une durée de trois années, à l'issue desquelles une évaluation sera réalisée.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

Forum Emploi Formation

Lors de sa dernière séance, le conseil a validé une aide à Univers Métiers pour l'organisation du forum Emploi Formation Orientation des 30 et 31 mars dernier. Le Pays s'était engagé à hauteur de 2 000 euros, couvrant les frais de location du relais culturel de Thann. Or, il s'avère que le GIP Univers Métiers (organisation partenariale à l'échelle de la Région) ne peut recevoir de subvention. Par conséquent, il est demandé au Conseil de procéder directement au paiement des frais de location du relais culturel régional de Thann.

Le Conseil, à l'unanimité, retient cette proposition.

Commission Services

Monsieur Michel Habib indique que la Commission poursuit son travail commun avec le groupe de travail « services » du Conseil de Développement sur les bases suivantes : Echanges sur les travaux respectifs, définition des priorités et consultation d'experts sur le domaine des services.

A cet effet, est organisé le 4 novembre prochain, une conférence de Monsieur Bernard Leurquin, sur les services à la population. Le Pays Thur Doller veut optimiser sa présence en organisant d'une part une réunion de travail avec la commission et le groupe de travail et d'autre part en faisant une conférence publique (sur invitation) pour sensibiliser les acteurs du territoire. Le souhait est que tout le monde prenne conscience de cet enjeu majeur pour notre territoire.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler informe le Conseil des risques de fermeture prochaine de la CPAM à Thann, qui viendrait s'ajouter à la longue liste des services déjà retirés du territoire de Thur Doller : France Télécom, DDAF. La Poste est aussi en réflexion pour la réorganisation de ses services, souvent sans concertation avec celles-ci. Des décisions déchirantes sont susceptibles d'être prises. Concernant la CPAM, 25 personnes travaillent encore actuellement sur le site de Thann. Le service fiscalité immobilière part également sur Guebwiller. D'un côté, on demande aux collectivités de faire de l'aménagement du territoire, de l'autre, l'Etat fait disparaître ses services locaux.

Monsieur Georges Freyburger fait également remarquer que les services comptables sont également centralisés à Lille maintenant.

Commission Habitat, Environnement et cadre de vie

Monsieur Baeumler indique que la réflexion sur l'habitat se poursuit, des réunions sont actuellement organisées dans chaque Communauté de Communes, car ce sont elles qui seront amenées à faire des choix et mettre en œuvre des actions concrètes.

Concernant la gestion administrative de ce dossier, lors de la création du Syndicat Mixte en janvier 2004, l'ensemble des actions en cours a été transféré de la Communauté de Communes du Pays de Thann vers le Syndicat. Ce fut aussi le cas pour le dossier PLH. Or l'Etat vient de nous faire savoir que l'aide accordée (soit 50 % du montant de l'étude) ne pourra être versée au Syndicat Mixte, ce dernier n'ayant pas compétence en matière d'habitat. Il demande de maintenir le versement de la subvention à la Communauté de Communes du Pays de Thann, comme convenu initialement. Monsieur Baeumler va demander à la CCPT de rendre ce service au Pays.

Monsieur André Manigold indique que le reversement au Syndicat Mixte posera problème et devra être finalisé dans une convention.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Thann pour le reversement de la subvention.

Commission Vie Culturelle, sportive et Associative

Festival Mix'Thur

Monsieur Roger Gaugler informe le Conseil d'une demande de subvention concernant le festival Mix'Thur. Il s'agit de la troisième édition et de la troisième fois également que le concours du Pays est sollicité. L'aide accordée à cette manifestation s'est faite au titre d'une aide au démarrage, qui ne peut être reconduite au-delà de la troisième année, période considérée comme suffisante pour lancer une nouvelle initiative et se tisser un réseau partenarial. Cette décision ne met d'aucune manière en question la qualité de la manifestation.

Monsieur Gaugler propose donc au Conseil d'allouer une aide de 1 200 € et de préciser au maître d'ouvrage qu'il s'agit de la dernière fois que cette aide au démarrage sera attribuée.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir cette proposition et d'accorder une aide de 2 000 € à l'association Mix'Thur dont le siège est à la Maison des associations de Thann.

Par ailleurs, Monsieur Gaugler indique que la Commission poursuit ses travaux, en engageant notamment un travail sur les diagnostics sportif et culturels élaborés en 2003.

Commission transports

Rencontre des Autorités Organisatrices des transports

Monsieur Baeumler indique qu'une rencontre réunissant l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports aura lieu prochainement, la date initiale du 26 octobre ne pouvant être maintenue, une visite du chantier du TGV étant déjà programmée à cette date.

Point 4 – Administration Générale

Délégation de pouvoirs

Monsieur Baeumler propose au Conseil de déléguer certaines compétences au Bureau du Syndicat Mixte afin de faciliter certaines démarches. Ces délégations sont celles prévues dans le code général des collectivités locales, elles sont traditionnelles et parfaitement limitées.

Après avoir pris connaissance des compétences à déléguer au Bureau, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition

Monsieur Omeyer donne connaissance des différents points administratifs qu'il convient d'étudier :

Conventions de financement

Un certain nombre de conventions de financement doivent être prises pour pouvoir honorer différentes prestations concernant notamment les travaux du Conseil de Développement :

- la rencontre des Conseils de Développement (conventions avec les intervenants (Itéo pour Me Voynet (1 630 €), Monsieur Jomier (frais de transport et d'hébergement) convention pour la location de la salle (150 euros)
- l'élaboration d'un guide du handicap : une classe de BTS section services ruraux a été sollicitée pour l'élaboration du diagnostic. Leur venue sur Thur Doller nécessite une convention avec le Lycée agricole d'Erstein pour une participation aux frais de déplacement (pour un montant de 700 €) et avec le CAT de Saint André (association Adèle de Glaubitz) pour des frais de téléphone notamment pour un montant de 100 euros.
- L'organisation d'une soirée conférence sur l'énergie, avec l'intervention de Monsieur Olivier Sidler, de la société Enertech pour un montant de 1 000 € HT ainsi que la prise en charge de ses frais de déplacements et hébergement.
- Convention avec l'Association pour la Fondation des Pays pour l'intervention de Monsieur Leurquin, comme évoqué plus haut (frais d'hébergement et de transport).
- Convention avec Me Couffounic-Bang pour une conférence dans le cadre du programme d'actions du CLIC pour un montant de 111.18 €.

Le conseil, à l'unanimité, valide ces différentes conventions

Actions concernant le CLIC

Monsieur Habib informe le Conseil que Me Marchaudon a avancé des frais d'inscription (100 €) pour une journée de formation. Il convient de lui rembourser ses frais.

Paroles d'Alzheimer : Monsieur Habib informe le Conseil qu'une manifestation innovante dans le domaine de la prévention, sur le thème de la maladie d'Alzheimer sera organisée le 25 novembre prochain au relais culturel. Pour ce faire, une troupe de théâtre a été sollicitée. L'ensemble des frais liés à cette animation s'élève à 4 604 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces deux propositions

Marché des assurances

Monsieur Omeyer indique que le Syndicat Mixte n'avait pas contracté d'assurance au 1^{er} janvier 2004. Après consultation, la proposition de la société Groupama a été retenue pour 2004.

Par ailleurs, comme de nombreuses communes du secteur, le Syndicat Mixte a adjoint les services d'un prestataire spécialisé dans le domaine des assurances pour lancer une consultations sur la période 2005-2009, le cabinet AC Consultant. A l'issue de cette consultation, c'est à nouveau la proposition de la société Groupama qui s'est révélée la plus intéressante pour le Pays.

Monsieur Omeyer propose au Conseil de valider ces différentes propositions concernant les assurances.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces différentes propositions.

Serveur internet pour la plate forme de services aux Associations

Le Conseil s'est déjà prononcé sur cette action, il lui est demandé par cette présente délibération, suite à la demande de l'Etat principal partenaire financier, de valider le plan de financement qui ne figurait pas sur la délibération précédente.

Le Conseil, à l'unanimité valide le plan de financement tel que présenté dans le projet de délibération.

Personnel : Création d'un poste de secrétariat et convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Monsieur Omeyer informe le Conseil que les services du Pays dispose d'une mise à disposition du personnel de la CCPT pour des travaux de secrétariat, moyennant une facturation horaire à 15 €. Cette mise à disposition doit être formalisée par une convention. Il demande au Conseil d'autoriser le Président à signer cette convention.

En outre, les travaux de secrétariat prenant de plus en plus d'ampleur, il est proposé au Conseil de créer un poste de secrétariat, afin de disposer d'un service plus suivi et plus dense. Ce poste est déjà partiellement couvert par les frais liés à la mise à disposition, il sera également financé partiellement par le Clic, et pourra profiter d'une aide allouée par la Région au titre du comité local des transports.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention et valide la création d'un poste de secrétariat.

Acquisition de matériel informatique

Monsieur Omeyer indique que le Pays a saisi l'opportunité de racheter du matériel informatique à une société en liquidation en 2002. ce matériel nécessite d'être partiellement renouvelé. En outre, il convient de mettre en place un système de sauvegarde des données performant. Trois sociétés ont été consultées. Le résultat de cette consultation figure dans le projet de délibération. Il est proposé au Conseil de retenir les propositions de la société SV Création, récemment installée dans les locaux de l'Embarcadère, pour un montant de 3 621.13 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, retient la proposition de la société SV Création.

Décision Modification n°3

Monsieur Omeyer, en conclusion des différents points évoqués plus haut, soumet au Conseil un projet de Décision Modificative n°3, reprenant l'ensemble des points financiers déjà listés.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la DM 3

Point 5 – Travaux du Conseil de Développement

Monsieur Baeumler propose au Conseil de prendre connaissance de deux travaux réalisés par le Conseil de Développement, le premier concernant les services, le second les Energies Renouvelables. Il donne la parole à Monsieur Hubert F. pour la présentation des « Principes d'une politique de services à la population »

Monsieur François Hubert résume ce texte validé par le Conseil de Développement le 29 septembre 2004, en précisant qu'il est accompagné d'une matrice en cours d'élaboration. Il s'agit d'une approche philosophique de la notion de services à la population.

Monsieur Habib précise qu'il s'agit là de la réflexion spécifique du Conseil de Développement. Actuellement, les deux groupes travaillent ensemble jusqu'à l'élaboration du projet de services. Ensuite, chacun reprendra ses travaux spécifiques.

Monsieur Guy Staedelin présente ensuite les « Orientations pour le développement des Energies Renouvelables ». Il s'agit là d'un avis extrêmement fouillé, qui s'appuie notamment sur les travaux du Comité Economique et Social d'Alsace. Il fait suite à la saisine du Conseil de Développement par le Syndicat Mixte en mars 2004.

Monsieur Baeumler se dit agréablement surpris par la qualité du travail réalisé. Il propose de transmettre cet avis aux commissions compétentes afin qu'elles puissent apporter un avis sur les différentes propositions, car il s'agit là d'une politique très ambitieuse.

Monsieur Freyburger souligne également le caractère ambitieux de ce texte. Il pense que de nombreuses années seront nécessaires pour mettre en place toutes ces propositions.

Monsieur Baeumler cite quand même la réalisation de la chaufferie Bois sur le secteur scolaire et sportif de Thann, les micro centrales..., des initiatives existent donc déjà. Concernant les économies de flux, trois sont proposés pour l'ensemble du Pays. Il propose déjà dans un premier temps, via la convention à signer avec le Parc Naturel de Ballons des Vosges, de mettre à la disposition des communes du Pays, l'animateur Energies Renouvelables en place au sein du Parc sur un programme européen Feder, porté par la Région Alsace.

Monsieur François Tacquard pense qu'une structuration plus forte de la démarche serait souhaitable. Lui-même a été approché par EDF, les friches récemment acquises par la Communauté de Communes comprenant des canaux et micro centrales usiniers. En outre, le lac de Kruth est aussi un dissipateur d'énergie. La gestion de sites hydrauliques, par des opérateurs privés, se passe souvent mal.

La mise en place d'un réseau de chaleur sur le site de Wesserling est aussi à l'étude. Il évoque aussi le contrat Natura 2000 qui stipule de ne plus ramasser de bois mort dans les forêts.

Monsieur Michel Habib rappelle que dans le profil de poste du responsable de développement économique, l'axe Energies renouvelables est prévu.

Monsieur Baeumler, en conclusion propose de transmettre cet avis aux commissions du Syndicat, mais aussi aux quatre intercommunalités, afin que ces orientations ne restent pas lettre morte. Il souhaite qu'on puisse y apporter une traduction concrète.

Point 6 - Questions Diverses

Rencontre sur le thème des déchets

Monsieur Baeumler souhaite savoir si une date pour une rencontre sur le thème des déchets a été trouvée. Me Lévêque indique que la date du 9 novembre est proposée. Sur quoi, Monsieur Tacquard décline son éventuelle participation, lui-même étant pressenti pour animer le groupe de réflexion sur la thématique des boues. Une nouvelle date reste donc à trouver.

Monsieur Baeumler remercie l'ensemble du Conseil pour sa confiance et clôt la séance à 21h20.

